

CONFRÉRIE DES SAINTS FABIEN ET SÉBASTIEN
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU DIMANCHE 22 JANVIER 2012
EN LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE DU LANDERON

Le Président Maurice Perroset souhaite la bienvenue et une bonne année 2012 à tous les confrères. Il salue le curé de la Paroisse, M. l'abbé Michel Cuany qui nous rejoindra sitôt sa messe terminée et le remercie d'avoir présidé la messe des défunts. La messe du jour a été célébrée par notre Maître (cas unique dans les annales de la Confrérie ?) l'abbé Paul Frochaux et son homélie sur les martyrs en la chapelle des 10'000 martyrs très apprécié.

Parmi les membres absents, 17 se sont excusés dont notre membre d'honneur Edouard Girard et notre ancien Maître Jean-François Muriset en séjour en Thaïlande et qui a délégué sa charge à son frère André Muriset.

La lecture du PV de l'assemblée du 23 janvier 2011 donne lieu à une remarque et celui-ci est modifié comme suit : l'intervention dans les divers concernant les quêtes est le fait de Etienne Ruedin et non Etienne Muriset. De plus notre confrère voulait encourager nos membres à être généreux pour la quête de la Paroisse mais bien sur sans négliger la quête de l'offertoire en faveur de la Confrérie. Dont acte. Le PV est ainsi accepté par l'assemblée.

Durant l'année 2011 et déjà 2012, 2 confrères nous ont quitté :

- Marius Frochaux entré à la Confrérie le 22.1.1939 et qui fut Maître en 1981. C'était un des derniers anciens « homme de la terre », exploitant vignes et jardins, il était père de 7 enfants dont un garçon Antoine, membre de notre Confrérie. Atteint dans sa santé, il ne put assister à nos dernières fêtes.
- Il y a 4 jours, c'est Yves.Michel Gicot fils de Marcel qui nous quitta. Grand voyageur et marin confirmé, il était entré à la Confrérie en 2001 et participait quand ses voyages lui en laissait le temps à nos fêtes annuelles. Victime de plusieurs accidents ces derniers mois, il était âgé de 56 ans.

Un Pater et un Ave sont récités par l'Assemblée pour le repos de leur âme.

Repris

2 nouveaux membres demandent leur entrée dans la Confrérie dans laquelle ils sont acceptés chaleureusement et selon la nouvelle tradition ils sont introduits par un parrain soit Guy Bellenot et Maurice Perroset :

Simon Ruedin, fils de Philippe né le 10.4.1993

Dominique Gicot fils de Bernard né le 18.11.1970.

Le curé de la paroisse, l'abbé Michel Cuany est *reçu* pour les prières.

Comité

Le Président fait un rapide résumé des activités du comité pendant l'année courante. Nous avons investi dans du papier à lettres, des enveloppes et un support informatique.

Le comité s'est réuni le 12 novembre pour la préparation de la fête et vous prie de l'excuser pour les quelques erreurs qui parsèment l'invitation 2012 et non 2011 ! Malgré une correction attentive, les coquilles sont passées au travers.

Nous avons eu des échanges avec François Frochoux, créateur du site internet. Nous mettrons à l'avenir et si possible plus d'infos. C'est Christian Muriset qui s'occupera désormais du site et ceci avec l'appui de François Frochoux. Ils s'efforceront de le rendre le plus vivant possible et d'y inclure des informations ponctuelles telles que par exemple les décès de confrères. Le Président prie aussi les confrères de serrer les rangs à la Chapelle. L'âge avançant, les places dans les bancs doivent suivre le même mouvement.

Sur interpellations de Raymond Gicot et d'Etienne Ruedin, le comité s'engage à fixer l'heure des messes de manière favorable aux confrères et ceci en relation avec les décisions qui seront prises cet automne par la Paroisse. La messe des défunts prévue sur l'invitation à 17 h. 15 était en fait fixée par la paroisse à 17 h.

Comptes annuels

Les comptes annuels sont ensuite présentés par le caissier. Ils sont acceptés par l'assemblée unanime et décharge en est donné au Maître sortant.

Démissions-nominations

Pressé par les viennent-ensuite, le Maître Paul Frochoux présente sa démission en remerciant l'assemblée pour sa confiance et les domestiques pour leur engagement. Sont appelés à lui succéder par rang d'âge les membres suivants :

Frochoux Dominique fils de Benoît né le 23.2.1953

Ruedin Jean fils de Augustin né le 29.4.1953 (absent pour cause d'hospitalisation)

Perroset Maurice fils de Maurice né le 25.4.1954.

Frochoux Yves fils de Paul né le 18.8.1954

Dominique Frochoux est élu à l'unanimité moins sa voix et la voix du confrère François Perroset attribuées à Maurice Perroset.

Le nouveau Maître remercie l'assemblée pour sa confiance et nous dit sa joie et sa fierté d'avoir été élu à cette haute fonction. Il nous rappelle que tout va vite désormais à notre époque avec internet et les moyens de communication modernes. Malgré tout et même n'étant plus au temps des martyrs, beaucoup souffrent mais ceci est caché, voire banalisé. Cependant, la foi chrétienne nous réunit et notre nouveau Maître, fier de ses racines, s'engage à défendre nos traditions et forme ses meilleurs vœux pour l'avenir de la Confrérie.

Le domestique en charge, Olivier Muriset n'a pas d'objection à quitter sa fonction et pour le remplacer est élu Simon Muriset né le 6.1.1988 (fils de Christian). Thierry Muriset reste en activité une année encore conformément au nouveau règlement.

Vigne

Maurice Perroset s'est renseigné auprès de la Chambre neuchâteloise des notaires et il nous confirme que l'acquisition d'une vigne par la Confrérie en son nom propre est tout à fait possible.

François Frochaux nous a fait savoir que la procédure de succession de son père a pris du retard et de ce fait nous ne savons pas encore quel montant sera attribué à la Confrérie pour l'achat prévu d'une parcelle de vigne.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises et Claude-Auguste Ruedin nous présente l'état de ses réflexions. Selon rapport joint à ce PV, la commission après étude approfondie recommande la création d'une société coopérative en mains d'un nombre minimum de 7 confrères et une ouverture éventuelle vers la corporation et/ou la confrérie St-Antoine. Les avantages, obligations, engagements et le timing sont présentés dans le rapport. La décision fondamentale à prendre par l'assemblée est donc la création ou non d'une société coopérative. Cette présentation suscite un débat nourri, tantôt pour, tantôt contre et les arguments de chacun sont exposés largement puisque on compte près de 20 interventions.

Le Président donne l'avis du Comité qui à l'unanimité est contre cette création tout en soutenant toujours mais par une majorité réduite l'achat d'une vigne mais au nom de la Confrérie.

Passant au vote, la création d'une société coopérative pour l'achat d'une vigne est rejetée par 29 non contre 8 oui et 9 abstentions.

Pour la clarté du débat, nous noterons que l'achat d'une vigne est donc toujours en cours mais suspendu à l'information à recevoir du montant du legs à cet effet de la succession de feu Pascal Frochaux, la vigne de feu Roger Ballet nous étant pas ailleurs toujours réservée.

Divers

Claude-Pascal Ruedin nous oriente sur les activités de la Corporation (vente du château) et nous remet un exemplaire des nouveaux statuts.

Le Président nous encourage à participer plus nombreux à la conférence organisée depuis quelques années le samedi après-midi à la salle du Conseil général de 1 Hôtel de Ville. A ce jour la participation des confrères est modeste et la question se pose du maintien de cette séance.

Il est 12 h. 50 lorsque le Vice-président nous donne les instructions habituelles pour le cortège et la photo et que le Président lève la séance.

St-Blaise, le 26.1.2012/jbm